



Objet : Economisez jusqu'à 15 000€ en changeant d'assurance de prêt

ASSURANCE DE PRÊT

Changez de contrat à TOUT MOMENT avec la Loi Lemoine !

Grâce à la Loi **Lemoine**, la renégociation de votre assurance emprunteur est désormais possible à TOUT MOMENT.

N'attendez plus pour changer d'assurance. De belles économies sont à la clé !

3 bonnes raisons de changer d'Assurance Emprunteur

1. Baissez vos mensualités jusqu'à 50%

Nos contrats vous permettent de baisser de 30 à 50% vos cotisations actuelles.

2. Conservez la même protection

Nos contrats vous offrent une protection identique aux critères exigés par votre banque: des garanties inchangées pour un tarif beaucoup moins élevé !

3. La démarche est simple et rapide

Faites une demande en ligne. Nous vous guidons dans le choix du meilleur contrat et vous accompagnons jusqu'à la résiliation.

Faire une demande, Flasher le QR Code ci-dessous



Une fois votre demande effectuée, nous serons ravis de mettre en place les **démarches** de résiliation à vos côtés.

Nous ne manquerons pas de vous contacter prochainement afin de vous guider dans votre démarche et répondre à toutes vos questions.

A très vite,

Aurélie FROSSARD

06.75.83.52.35

a.frossard@financeetconseils.com